

38122 Cour et Buis Dimanche 27 avril 2025

14^{ème} foire de printemps et vide-grenier

Règlement

Article 1 :

Le Comité des fêtes de Cour et Buis organise sa foire, accompagnée d'un vide-greniers, le dimanche 27 avril de 8h à 19h et accueille tout commerçant (excepté de restauration rapide), ainsi que des particuliers.

Article 2 : extérieur

(Place de la Croix pour les vide-greniers, place devant la salle socioculturelle pour les professionnels)

Le droit de place est de **3 € le m linéaire à l'extérieur**. Mais pour un emplacement avec véhicule, il faut prévoir **4m minimum, soit 12€**.

Attention de bien calculer votre métrage, aucune dérogation ne pourra être accordée.

Intérieur

Ce sera **5€ la table (80 sur 120 cm), 7€ la table de 80sur 180cm** pour exposition dans la salle socioculturelle.

Article 3 :

Pour la bonne organisation de la foire, ayez l'amabilité de faire parvenir votre inscription, avant le 13 avril 25.

Les forains qui auront envoyé leur participation les premiers seront les premiers placés, sinon, ils suivront l'ordre des placiers.

Les particuliers devront fournir une attestation de non-participation à 2 autres ventes au cours de l'année civile.

Votre chèque ne sera encaissé que la semaine suivant la foire.

Votre reçu sera donné le jour de la foire.

Libellez votre règlement à l'ordre du **Comité des fêtes de Cour et Buis** et expédiez-le à l'adresse suivante :

Mme Garnier Marie

78 route de la Varèze

38122 COUR ET BUIS

L'attribution des places se fera de 6h à 8h.

Les places réservées seront considérées vacantes à partir de 8h.

Article 4 :

La libération des emplacements devra se faire à 19h.

Pour tout renseignement complémentaire sms 0615846807 ou mariegarnier400@gmail.com

